# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE EN LOCATION SANS CONDUCTEUR

# **Conditions**

Conducteur (1 an minimum/permis de conduire)

L'âge requis pour la location d'un véhicule Good'Loc Guyane est de 21 ans, ainsi que la possession d'un permis de conduire valide depuis 1 an minimum. Une surcharge de 5 EUR par jour max, sera facturée pour les jeunes conducteurs de moins de 25 ans.

#### **Paiement**

La location de véhicule est possible avec les cartes de crédit suivantes : Eurocard/Mastercard, American Express Card, VISA Card. Les cartes bancaires nationales et les cartes de retrait ne sont pas acceptées. Le titulaire de la carte doit être inscrit en premier conducteur. Attention : la carte bancaire doit donc être au nom et prénom du conducteur. Les noms des conducteurs et modes de paiement sont enregistrés lors de la réservation du véhicule et ne peuvent en aucun cas être changés par la suite. Le locataire / personne cherchant le véhicule doit être le titulaire de la carte de crédit indiquée lors de la réservation. Cette carte de crédit doit être présentée au comptoir Good'Loc Guyane lors de la prise en charge du véhicule et doit être valide à ce moment. Tous les frais supplémentaires souscrits avant, pendant ou après la location du véhicule, seront facturés sur cette même carte de crédit. En principe, le tarif de location TTC est à régler lors de la prise en charge du véhicule.

# **Location**

Durée de location

La durée minimum de location est d'une journée.

# Procédure de réservation

Les réservations peuvent être effectuées par internet ou par téléphone.

La réservation on line se fait ainsi :

Fixez les données de réservation (pays, agence, date), ainsi que la catégorie de véhicule choisie. Vous obtenez automatiquement le tarif sans les frais d'éventuelles prestations supplémentaires, que vous pouvez ajouter en cliquant sur les prestations de votre choix. En général et pour votre propre sécurité, nous vous conseillons de souscrire une assurance tous risques. Indiquez vos données personnelles, le cas échéant celui du conducteur supplémentaire, ainsi que le mode de paiement choisi. Vérifiez l'exactitude des rubriques 1-3 et confirmez votre réservation en cliquant sur confirmer la réservation. Suite à votre réservation vous obtiendrez une confirmation par email.

Imprimez cette dernière afin de la présenter lors de la prise en charge du véhicule.

## **Modification**

Les changements sont à effectuer par téléphone via notre Hotline selon disponibilité des véhicules. Si la nouvelle période de location est plus longue que celle de base, les prix validés à partir de la date de changement seront appliqués pour la nouvelle période de location. De plus, pour chaque modification, des frais seront facturés. Vous pouvez consulter le montant de ces frais dans le tableau en fin de page. Lors d'une prolongation de contrat, le tarif confirmé lors de la réservation est susceptible de changer. En effet, dans le cas où après la modification le tarif de location devait être moins élevé, le tarif initial de location sera facturé. Si le tarif augmente après la modification, ce dernier sera facturé. Pour chaque changement, nous facturons des frais de modification. Vous trouverez le montant de ces frais dans le tableau en fin de page.

Avant le début de la location, les changements suivants peuvent être entrepris et ce dans le cadre d'une réservation et en fonction de la disponibilité :

-- Date et heure de prise en charge et de restitution,

La durée de la location choisie initialement ne peut pas être réduite. Seule une prolongation est possible, c'est-à-dire en ajoutant des jours avant et / ou après la location prévue.

- - Adresse et numéro de téléphone,
- - Coordonnées du conducteur supplémentaire
- -- Ajouter des prestations supplémentaires
- --Les réservations peuvent être modifiées jusqu'à 3 jours au plus tard avant la date de remise du véhicule.

Des changements dans le contrat de location sont possibles (selon disponibilité), même après le début de la location. Après la prise en charge du véhicule, la souscription des assurances et du conducteur additionnel n'est plus possible.

#### Retrait

Des modifications peuvent être faites par téléphone via notre Hotline, suivant disponibilité. Vous trouverez de plus amples informations dans nos conditions de location.

Prise en charge du véhicule

Documents nécessaires Copie de la confirmation de réservation, carte de crédit valable (celle indiquée dans la réservation au nom et prénom du conducteur), un permis de conduire valable sur le territoire pour l'ensemble des conducteurs (permis valable pour véhicules non automatiques), une carte d'identité de l'un des pays européens ou un passeport valable encore au minimum un mois.

Pas de prise en charge - No Shows

Si le contrat de location ne pouvait se réaliser du fait du client, ce dernier serait facturé de la totalité du montant de location, en l'occurrence du même montant que dans le cas d'une prise en charge.

Protocole de départ

Lors du retour du véhicule, un protocole sera rempli. Contrôlez de manière précise le kilométrage ainsi que le niveau du réservoir retour indiqué, et signalez immédiatement toute anomalie à l'employé Good'loc Guyane.

#### **Pendant la location**

# Accident

Lors d'un dommage, vol, incendie, collision avec un animal ou autre, contactez rapidement la police afin de remplir un rapport d'accident se trouvant dans le véhicule. Ceci est également valable pour les petits dégâts, même sans tierce personne. Le rapport d'accident doit nous parvenir dans les 24 heures.

Perte de clés

En cas de perte de clés, veuillez contacter immédiatement notre hotline.

Voyage à l'étranger

Les trajets vers l'étranger ne sont pas autorisés. (Hors Guyane Française)

Retour

Nous vous conseillons d'être présent à notre guichet Good'loc Guyane 30 minutes avant la fin de votre location, afin de remplir l'ensemble des formalités. Veuillez noter que les retours de véhicules doivent impérativement avoir lieu durant les heures d'ouverture de nos bureaux et les clés du véhicule doivent être récupérées par un collaborateur.

## GOOD'LOC GUYANE

Heure et lieu de retour

Le véhicule doit être rendu à l'heure convenue dans l'agence Good'loc Guyane. Veuillez noter que le contrôle du véhicule par un collaborateur peut prendre 30 minutes. Nous vous prions d'être présent lors du contrôle retour du

véhicule et de confirmer votre accord en signant le protocole. Lors du contrôle, votre présence est souhaitée et doit être confirmée par votre signature. L'employé Good'loc Guyane est autorisé à signer le protocole retour du véhicule si le locataire va à l'encontre des conditions de retour, s'il n'est pas présent au retour ou ne signe pas sans raison le protocole. Dans ce cas là, le client reconnaît les conditions générales de retour. Toute modification sur la facture finale (km, essence, dégâts) n'est pas possible. Les lieux de départ et de retour doivent être identiques. Les allers simples ne sont pas autorisés.

## Retour tardif

Votre véhicule de location doit être restitué aux dates et heures prévues. Si vous décidez de prolonger votre contrat de location, le tarif des jours supplémentaires vous sera facturé au tarif le plus élevé du jour, ainsi que des frais de dossier. Vous trouverez le montant de ces frais dans le tableau en fin de page.

#### Plein d'essence

Le niveau du réservoir du véhicule pris en charge peut varier. Ce dernier sera mentionné dans le protocole du véhicule avant la prise en charge. Le véhicule doit être restitué avec le même niveau de carburant initial. Si le niveau devait être inférieur au niveau initial, Good'loc Guyane vous facturera le montant de la différence plus des frais de service de 20 euros. Les frais de carburant ne peuvent pas être remboursés.

# Propreté du véhicule.

Si le véhicule n'est pas rendu propre, le nettoyage sera facturé au client en plus des 20 euros de frais de service.

## Facturation

Afin de réduire certains coûts, les factures ne seront plus envoyées automatiquement. Après le retour du véhicule, vous pouvez à tout moment faire une copie de votre facture en ligne. Pour toute question, nous nous tenons à votre disposition sous goodlocguyane@gmail.com

# Assurances

Toute location de véhicule comprend une assurance responsabilité civile (au tiers) avec une couverture totale illimitée ne s'appliquant qu'à la Guyane. Dans le cas d'accidents responsables, de dégâts de parking (ou dommages survenus lors du stationnement), de vol du véhicule ainsi que de délit de fuite de la partie adverse, le locataire sera au maximum redevable du montant total de la franchise, variable en fonction de la catégorie du véhicule.